

faut pas parler de la charité seule, surtout quand ses droits ne sont nullement lésés. Il y a aussi les droits de la vérité à respecter. La charité par excellence exige qu'on défende la vérité envers et contre tous, et, s'il n'y a pas moyen de le faire autrement, même en sacrifiant des réputations. C'est là un principe élémentaire de morale. Voilà pour Monsieur qui sait du grec.

Un *Catholique* voudrait-il bien se rappeler que nous lui avons posé certaines questions et que ces questions demandent une réponse.

CORRESPONDANCE

Le Rapport sur l'enseignement agricole (Suite)

M. l'Éditeur,

Après nous avoir fait connaître le mode d'enseignement qu'il veut appliquer à l'enfance, le rapport aborde celui qu'il croit le plus applicable à la jeunesse, nous montre certaines conditions suggérées aux écoles d'agriculture et nous apprend en quoi devrait consister la science des élèves qui sortent de ces institutions.

Le rédacteur du rapport voit d'abord qu'à l'Assomption comme à Ste. Anne, les élèves n'aiment guère le travail et la pratique agricoles.

Examinons la valeur de cette assertion. Le Comité précédé de son Président est arrivé à Ste. Anne en plein hiver : quatre à cinq pouces de neige recouvraient la terre. Dans l'après-midi, la ferme et les étables furent visitées, et le soir du même jour il y eut convocation des Directeurs et Professeurs de l'École d'Agriculture. Le jour suivant seconde convocation et visite à l'atelier de la *Gazette des Campagnes*. Vers midi, Messieurs les membres du comité laissent Ste. Anne.

D'une seule visite à la ferme et à l'École, Monsieur a conclu que les élèves n'aiment guère la pratique agricole. Sur la ferme la saison des travaux était terminée ; pendant sa visite aux étables et écuries, les élèves étaient à l'étude ; il ne les a donc pas vus au travail et il ne peut donc pas conclure qu'ils n'aiment guère la pratique agricole. Mais qu'importait à Monsieur de les voir ou de ne les pas voir. Il est arrivé à Ste. Anne avec la ferme conviction que les élèves de nos écoles spéciales ne doivent pas aimer le travail et lors même qu'il aurait eu la preuve la plus convaincante du contraire il aurait persisté dans ses préjugés. Il est ainsi fait ; nous en avons eu la preuve dans les discussions qu'il a soulevées lors de sa visite. Seul contre tous les Directeurs et Professeurs de l'École de Ste. Anne et contre la majorité de ses collègues il a persisté à tout voir en noir. Mais, on nous demandera pourquoi persiste-t-il dans ces idées erronées ? quel intérêt a-t-il à en agir ainsi ? Il donne dans une autre partie de son rapport une réponse indirecte à ces deux questions :

« Votre comité, dit-il, insiste fortement pour que les élèves conservent le goût et l'appétit pour le travail des champs ; qu'ils développent les forces de leur corps, autant que les facultés de leur esprit ; qu'ils exécutent tous les travaux du cultivateur, consacrant au travail manuel huit heures par jour en été... et quatre en hiver... »

Ainsi, suivant ce passage, les élèves des écoles spéciales n'ont pas assez de pratique, car autrement de quelle utilité aurait été cette suggestion faite au Conseil d'agriculture ? Pour qu'il ait cru nécessaire d'insister dans ce sens, il faut donc, suivant lui, que les règlements des écoles d'agriculture laissent à désirer quant à la pratique.

M. le Président nous a même fait remarquer que six heures de travail par jour ne sont pas suffisants et partant de là, il a fait le raisonnement suivant : le temps consacré à la pratique n'est pas assez long, les élèves ne travailleront pas assez et par consé-

quent ils perdront le goût de la pratique agricole. Si cette conséquence est bien trouvée, elle est loin d'être logique. Nous comprendrions ce raisonnement si les élèves étaient privés de toute pratique ; mais nous ne voyons pas pourquoi huit heures de travail seraient plus en état de développer chez les élèves le goût des opérations agricoles que six ; nous aurions même cru le contraire. Les élèves n'aiment pas la pratique lorsqu'elle ne dure que six heures et on voudrait leur donner ce goût en les obligeant à y consacrer huit heures. Monsieur est du nombre de ceux qui tiennent fort aux fractions.

D'ailleurs une expérience personnelle de neuf années nous donne le droit d'être aussi bien renseigné à ce sujet que le Révérend Supérieur de Ste. Thérèse. L'institution dont il est le chef a essayé il est vrai l'introduction de l'enseignement agricole : quelques élèves ont même fréquenté l'école d'agriculture alors sous son habile direction, mais tout ce beau feu ne jeta qu'un éclat passager. Si nous sommes bien renseignés tout cela n'a pas duré au-delà de deux ans, et pendant ce laps de temps Monsieur a-t-il acquis assez d'expérience pour venir régenter une institution qui compte onze années d'existence et qui a passé par bien des traverses. S'il le croit, il faut avouer qu'il possède un talent supérieur. Quel malheur que les circonstances ne lui aient pas permis de travailler plus longtemps au progrès de l'agriculture en Canada...

Ste. Anne, dans les premières années de son existence, obligeait ses élèves à neuf heures de pratique par jour, et nous n'avons eu alors que des misères à enregistrer. Plus tard, l'expérience nous a démontré que six heures suffisaient, et maintenant les élèves aiment la pratique, au point que la plus forte punition que nous puissions leur infliger c'est de les en priver pendant une heure ou deux.

Ce fait suffit seul pour démontrer toute la fausseté de l'avance de Monsieur. Nos élèves aiment généralement le travail, et prétendre le contraire ne peut être le fait que d'un homme à préjugés.

Passant ensuite aux conditions suggérées à nos écoles d'agriculture, M. le président dit qu'elles doivent être essentiellement pratiques et avoir pour but de former des cultivateurs praticiens ; fait l'énumération des conditions que doit remplir la ferme-mo-dèle, et des matières enseignées dans le cours théorique.

Dans toute cette masse informe de suggestions, on ne voit que deux choses : l'ignorance de l'auteur du rapport sur la nature du savoir agricole et sur la manière d'enseigner l'agriculture.

Les écoles spéciales doivent avoir pour but de former des cultivateurs praticiens. C'est ce à quoi nous visons depuis le jour de l'inauguration de l'école de Ste. Anne ; avec cette différence que nous en connaissons les moyens et que Monsieur les ignore.

Afin de faire cesser cette ignorance qui chez lui est bien pardonnable, puisque ses études ont suivi une direction toute différente, nous allons lui donner quelques leçons sur l'enseignement agricole. Nous regrettons beaucoup de n'avoir pas prévenu sa visite.

Le savoir agricole se compose de deux parties bien distinctes : les connaissances pratiques et la science philosophique.

« Savoir donner à tous les serviteurs, dit M. L. Gossin, l'exemple de l'activité ; les commander avec assez d'autorité pour être toujours obéis ; combiner ensemble les ouvrages de chaque jour ; mesurer rapidement par la pensée les distances et le temps ; juger de l'état du ciel et de celui de la terre ; se rendre un compte exact de la valeur des choses, de manière à pouvoir bien vendre et bien acheter : voilà surtout en quoi consiste ce premier savoir. »

Quant au savoir philosophique, nous allons le faire connaître en recourant à l'autorité d'un homme qui plus que tout autre est compétent à traiter cette matière. Cet homme, praticien par